

**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR
UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002), lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, qui se tiendra le **lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h**, le conseil statuera sur la demande suivante de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise :

9695-9597, rue Notre-Dame Est

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en faisant parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir. Ces commentaires doivent être reçus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, **au plus tard le lundi 4 mai à 16 h 30**. Le formulaire est disponible à la mairie de l'arrondissement, située au 6854, rue Sherbrooke Est.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-7581.

FAIT À MONTRÉAL, CE 24^E JOUR D'AVRIL 2020.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou